

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 11 (1866)
Heft: (20): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 19 Octobre 1866.

Supplément au n° 20 de la Revue.

SOMMAIRE. — Progrès de l'artillerie pendant les six dernières années en France, Italie, Autriche, Prusse et Suisse (*suite*).

PROGRÈS DE L'ARTILLERIE PENDANT LES SIX DERNIÈRES ANNÉES EN FRANCE, ITALIE, AUTRICHE, PRUSSE ET SUISSE.

(*Suite.*)

En dehors des établissements susmentionnés qui se trouvent dans l'ancienne capitale, il en existe un en province non moins important, savoir :

5° La poudrerie de Fossano (près de Coni). Cette grande fabrique a été fondée en 1861-1862. Elle occupe une surface de 40 hectares environ (plus de 100 arpents). Elle possède une force hydraulique de 180 chevaux en divers canaux qui font mouvoir 24 turbines et plusieurs machines à vapeur.

Les frais d'établissement se sont élevés jusqu'à aujourd'hui à 4 1/2 millions, bien que l'Etat possédât déjà une partie du terrain avec droits d'eau, et que la ville de Fossano fit don du reste. Ces frais concernent seulement la canalisation des cours d'eau, les bâtiments et murs, les machines, les traverses pour protéger les bâtiments contre les explosions voisines, enfin les voies ferrées entre les divers bâtiments. Le tout est entouré d'un mur ; les habitations du personnel de la direction sont éloignées de quelques centaines de pas ; trois bâtiments sont affectés à ce service.

La fabrique se subdivise en deux parties, celle des ateliers inexplosibles et celle des ateliers explosibles, séparées l'une de l'autre par des murailles et un grand espace. La partie des ateliers explosibles est elle-même subdivisée en trois par les bâtiments destinés à la fabrication de la poudre de guerre, de la poudre de chasse et de la